L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no [illegible] rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 19 JANVIER 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1879.

Distribution des médailles aux lauréats du concours littéraire de 1878.

Quand, il y trois dix années, quelques [illegible] fondèrent l'Athénée louisianais, dont le premier objet était de propager la langue française en Louisiane, notre approbation et notre appui furent naturellement acquis à leur entreprise, qui nous paraissait appelée à jouer un rôle éminemment utile et à exercer une influence salutaire en faveur du culte de la littérature et du maintien de la langue française.

Les trois volumes déjà parus des Comptes-rendus de l'Athénée constatent les travaux sérieux et divers accomplis par les membres de cette société depuis sa fondation; mais ces travaux ne sont connus que des sociétaires qui assistent aux séances ou des abonnés—encore trop peu nombreux—des "comptes-rendus." Le moment était venu où l'Athénée devait se faire connaître au public et étendre au dehors sa sphère d'action. Cette occasion lui a été offerte par l'heureuse inspiration qu'a eue l'un de ses membres les plus zélés de proposer, l'année dernière, un concours littéraire auquel ont été invités à prendre part tous les écrivains de langue française en Louisiane.

Le rapport du secrétaire perpétuel de l'Athénée, que nous publions plus loin, dit quel a été le succès de ce concours, auquel dix-neuf écrivains ont participé. Ce que nous avons à constater c'est le part empressée que le public éclairé de la Nouvelle-Orléans a prise à ce succès, en se portant en foule, hier soir, à la salle Grunewald, pour assister à la séance publique, dans laquelle les noms des lauréats devaient être proclamés et les médailles distribuées.

Deux mille invitations avaient été lancées, et, bien que deux cents sièges eussent été ajoutés dans la galerie latérale aux onze cents que peut contenir la salle, il n'en est pas resté un seul vacant. Le vif intérêt montré par la population pour cette solennité, est une manifestation éloquente en faveur de la langue française. Aussi sommes nous convaincu que la soirée d'hier portera ses fruits et qu'elle contribuera à ramener notre jeunesse au culte de cette belle langue, héritage précieux qu'elle doit tenir à honneur de transmettre à la génération suivante.

La séance a été ouverte à sept heures et demie. Les membres de l'Athénée, ayant à leur tête leur président, le Dr Armand Mercier, ont fait leur entrée sur l'estrade aux applaudissements de l'assemblée. L'honorable J. C. Moncure, président de la Chambre des Représentants et l'honorable Alcibiade DeBlanc, juge de la Cour Suprême, occupaient des sièges sur l'estrade. Parmi les invités nous avons remarqué des sénateurs, des représentants, des juges et un grand nombre de notabilités. La partie féminine de l'auditoire était très nombreuse et ce qui ajoutait au charme de la réunion.

Après le beau solo d'harmonium de Rossini, *Cujus animam*, très brillamment rendu par un jeune virtuose de grand mérite, M. William H. Relling, que son père accompagnait sur le piano, le Président a lu le discours reproduit plus bas qui a été chaleureusement applaudi.

Le Secrétaire perpétuel de l'Athénée, le Dr Alfred Mercier, a lu ensuite l'historique du Concours et le rapport de la commission d'examen que nous reproduisons également. Ce morceau a été très applaudi.

Mademoiselle O. M...., élève du professeur Delcroix, a ensuite exécuté d'une façon magistrale un morceau de piano sur le grand trio de *Guillaume Tell*.

Puis lecture a été donnée par M. Félix Limet du manuscrit auquel le premier prix avait été adjugé. Nous en reproduisons plus loin une page touchante. Cette lecture a été fréquemment interrompue par des applaudissements. Le manuscrit portait la devise *Autochthone*. Le président ayant ouvert l'enveloppe cachetée portant en suscription la même devise, a lu le nom de l'auteur qui est

M. ALCÉE FORTIER.

Ce nom a été accueilli par une salve de bravos. Le lauréat est louisianais, fils de M. Florent Fortier, de St-Jacques, petit-fils de M. Valcour Aime. Il est très jeune encore et vient d'être tout récemment, après un brillant examen, nommé professeur de français pour l'Ecole Supérieure des Garçons, rue Bourgogne.

Le vice-président, M. Tujague et le lecteur du manuscrit couronné sont allés chercher le lauréat et l'ont amené sur l'estrade où il a reçu des mains du président la médaille d'or.

La séance a été suspendue quelques minutes, puis l'on a entendu Melle Marie M...., jeune pianiste de beaucoup de talent, élève de M. Relling, qui a exécuté d'une façon remarquable la belle composition de son professeur, "Un rêve des concerts du ciel."

Melle L. G. s'étant trouvée indisposée, Mme F., autre élève de M. Delcroix, a tenu sa partie dans le grand duo à deux pianos de Lysberg, sur *Don Juan*. L'exécution de ce duo fait le plus grand honneur aux deux exécutants, professeur et élève.

M. André Burthe a donné lecture du second manuscrit, qui a reçu, comme le premier un accueil très flatteur des auditeurs. La devise de ce manuscrit est "Aime, travaille et prie."

Le nom de l'auteur proclamé par le président est

Mr F. Fribs.

Le lauréat est un professeur estimé, qui a été principal des écoles publiques. Malheureusement, une maladie l'avait empêché d'assister à la séance. Mais madame Fribs, qui était dans la salle, a été invitée à venir recevoir la médaille d'argent accordée à son mari et des applaudissements prolongés ont terminé cette séance qui a, croyons-nous, laissé une impression très favorable à tous ceux qui y ont assisté.

Voici le texte des documents cités plus haut.

Les deux manuscrits couronnés doivent être insérés en entier dans les "comptes-rendus de l'Athénée."

Discours du Président.

Mesdames et Messieurs,

C'est en nous inspirant de ce que nos devanciers ont fait de bien, de beau et d'utile, que nous [illegible]

[illegible]

... scientifiques, littéraires et artistiques et surtout pour propager la langue française en Louisiane, l'ATHÉNÉE LOUISIANAIS fut fondé. Pour poser notre institution sur des assises solides et la rendre populaire, nous avons décrété qu'un individu, quelle que soit d'ailleurs sa nationalité, pouvait venir demander à siéger parmi nous, à la condition toutefois qu'il parlât le français.

Notre seconde préoccupation a été de fonder un journal, dans lequel nous donnerions un rendu-compte de nos séances et des travaux de notre Athénée. Les colonnes de notre journal ont toujours été ouvertes, sans distinction aucune, aux productions littéraires, historiques, scientifiques et autres qui pouvaient contribuer à l'avancement de la cause que nous plaidons.

Pour rendre l'action de notre Société plus efficace, nous nous sommes adressés à des institutions et [illegible] de la France et ces institutions nous ont [illegible] dans un esprit de bonne confraternité. L'Athénée Louisianais est affilié au Jardin des Plantes et à la Société d'Acclimatation de Paris. Nous avons établi des rapports avec les Etats-Unis, le Canada, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud. Nous avons des correspondants à New York, à Québec, à Montréal, en Californie, à Monte Video, en France, en Italie, en Suisse en Belgique, à St. Pétersbourg et à Alexandrie, en Egypte.

Après nous être assuré ces éléments de succès [illegible], nous nous sommes occupés de l'objet le plus immédiat de l'Athénée: inspirer l'amour du travail et raviver parmi nous le culte de la langue française dans nous avons entendu les premiers bégaiements autour de notre berceau; de cette langue qui fait notre force quand nous en comprenons toute l'importance et toute la puissance.

A cette fin, nous avons établi, au printemps dernier, un concours littéraire auquel pouvait prendre part quiconque demeurait en Louisiane et nous envoyait une composition française. La question à traiter était celle-ci: "*De la puissance de l'éducation et de la nécessité du travail dans toutes les conditions de la vie.*"

Deux questions admirablement appropriées à l'état actuel de notre pauvre Louisiane!! Le rapport de la commission d'examen va, dans quelques minutes, vous faire connaître, dans tous ses détails, le résultat des travaux de cette commission.

Vous constaterez avec bonheur, comme nous l'avons déjà fait nous-mêmes, Mesdames et Messieurs, que le culte de la langue française n'est pas éteint dans le cœur des habitants de la Louisiane et que l'ambition et le désir de s'illustrer y entretiennent l'amour du travail.

Puisse la jeunesse qui s'élève autour de nous, comprendre que la culture de l'esprit offre des jouissances plus réelles et plus durables que celles de la table de jeu, du pool-room ou de la cigarette à l'angle des rues quand les dames sortent de l'église!

Vous, jeunes gens, qui détestez la fainéantise, qui avez horreur d'un tapis vert, qui n'aimez ni le tabac, ni le whiskey, venez parmi nous. Vous trouverez des amis sincères qui vous convaincront que le travail n'est pas un châtiment, que l'ennui, la conséquence de l'oisiveté, est la plus cruelle des souffrances—celle qu'il n'est pas de douleur qu'une heure de travail ne puisse adoucir!

Que, si l'on des lauréats à qui je vais présenter les médailles qu'ils ont si vaillamment méritées, est un débutant dans la carrière de l'enseignement, quel plus beau certificat de capacité!! Quel diplôme, donné par n'importe quelle école, pourrait avoir plus de valeur? Nous de l'Athénée, nous nous réjouirons que notre premier concours ait décidé de son avenir. Nous le suivrons, dans sa nouvelle carrière, avec toute la sollicitude de vrais et sincères amis et à chaque pas qu'il fera en avant, nous lui crierons, dans le langage du plus doux des poètes:

Macte nova virtute, puer! sic itur ad astra!
Arme-toi d'un nouveau courage, enfant!
C'est ainsi que l'on conquiert la gloire!

Historique du concours par le Secrétaire perpétuel.

Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'examiner les manuscrits reçus pour le concours littéraire de 1878, en a eu dix-neuf à lire. Elle ne leur a pas consacré moins de douze séances. Pénétrée de l'importance de sa mission, elle a fait appel, pour la remplir fidèlement, non-seulement à toutes ses lumières, mais à toute son impartialité. D'ailleurs, l'absence des noms d'auteurs rendait impossible la pensée même d'une injuste prédilection.

Après une première audition de tous les manuscrits, la commission a soumis à une seconde lecture ceux qui lui paraissaient présenter au choix de l'Athénée les titres les plus sérieux. Six compositions se disputaient à divers degrés, ses suffrages.

De cette seconde épreuve accomplie au milieu de l'attention la plus soutenue, entourée de la critique la plus consciencieuse, sont sortis victorieux les deux manuscrits portant dans l'ordre des dates de réception les numéros 10 et 19.

Le numéro 10, de l'opinion unanime de la commission, a mérité le premier prix; le second prix a été décerné au numéro 19.

Qu'il nous soit maintenant permis d'ajouter à ce résumé quelques réflexions sur l'ensemble des productions littéraires soumises aux appréciations du jury.

C'est avec une joie bien légitime et bien vive, c'est avec un sentiment de patriotique reconnaissance que nous avons constaté l'empressement de nos concitoyens à répondre à notre appel.

En se reportant, par le souvenir, à l'époque douloureuse que nous venons de traverser, on reconnaîtra qu'il a fallu, chez les écrivains, une force de volonté peu commune pour remplir leur tâche; et leur mérite s'accroît de tous les efforts qu'ils ont dû faire pour vaincre les préoccupations attristantes dont ils étaient assaillis au même titre que tous les habitants de la Louisiane.

Conserver, au milieu de l'anxiété générale, ce calme moral et cette liberté d'esprit si nécessaire aux conceptions littéraires, c'était montrer une rare énergie et nous devons, Mesdames et Messieurs, rendre hommage à cette courageuse persévérance.

Malgré ces obstacles, nos auteurs ont obtenu d'excellents résultats: la plupart des manuscrits se font remarquer par des qualités précieuses. Celui-ci se distingue par la profondeur de la pensée ou la force du raisonnement, celui-là par l'éclat du style, cet autre fait preuve d'érudition, un autre, enfin, possède une richesse d'imagination, une émotion poétique à laquelle il est difficile de résister.

Tous ces manuscrits ont des mérites incontestables, mais tous malheureusement ne remplissent point les conditions du concours. Ce que nous demandions avant tout, c'est la démonstration "de la puissance de l'éducation et de la nécessité du travail dans toutes les conditions de la vie."

Voilà quel était le programme. Il était évident que l'œuvre qui, avec des qualités satisfaisantes de style, apporterait à notre thèse les meilleurs arguments, s'imposerait à notre choix. C'est ce que le plupart de nos auteurs n'ont pas toujours eu en vue. Quelques uns promenant leur pensée à travers la civilisation, ont décrit les côtés brillants, suivi les phases marquées les étapes; mais ils n'ont point donné à l'éducation et au travail ces deux colonnes de l'édifice social, la part si grande qui leur revient dans l'histoire de chaque homme et de chaque peuple: ils ont bien montré les effets, mais ils n'en ont pas toujours saisi les causes.

D'autres écrivains, s'attachant seulement à l'un des côtés de la question, n'ont point donné à l'examen du sujet l'ampleur et le développement qu'il demandait; ils ont oublié de dire que l'honneur du travail est inné chez l'homme, que c'est une de ces passions naturelles, la meilleure et la plus belle de toutes; et que la nécessité de gagner sa vie à la sueur de son front est un bienfait du sort.

Enfin, parmi nos concurrents, il y en a relevé ici certaines inégalités de style, de quelques infractions aux lois de l'orthodoxie grammaticale. Mais, hâtons-nous de le dire, ces imperfections tiennent simplement à un défaut de pratique. Ce sont des tâtonnements de l'on découvre, à la fois, l'inexpérience et la fraîcheur de la jeunesse, mais d'une jeunesse laborieuse et pleine de promesses. Le germe existe, il ne s'agit que de favoriser le développement; donnons à ces jeunes intelligences une nouvelle occasion de se produire, et nous les verrons parvenir à toute leur puissance, à tout leur rayonnement.

De ce qui précède il résulte que, seuls, les deux manuscrits signalés par la commission d'examen au choix de l'Athénée, réunissent les conditions exigées par le programme. Tous deux ont bien traité la partie de la question proposée; tous deux ont traité leur sujet avec rigueur, avec talent, l'un toutefois avec plus de force et d'éclat que l'autre.

Un sentiment de réserve que l'on comprendra sans peine, nous empêche de dire ici, sur ces deux œuvres, toute notre pensée; le public d'élite appelé à les juger, prononcera sur leur valeur respective; il distinguera lui-même les qualités spéciales qui ont valu à l'une le premier prix, à l'autre le second.

En résumé, la lecture de tous les manuscrits soumis à l'examen de la commission a été pour elle une agréable surprise, presqu'une révélation. A travers le voile des devises, elle a fait connaissance avec des écrivains aussi remarquables par l'abondance des pensées que par la profondeur du savoir. Aussi, que ceux des combattants qui n'ont pas remporté la victoire cette fois ne se découragent point; ils ont le droit d'y aspirer dans la nouvelle lutte qui les attend.

Pour terminer ce rapide aperçu, nous ferons une confidence. Plusieurs fois, en lisant les manuscrits envoyés à l'Athénée, les membres de la commission ont reconnu des mains de femmes: l'exquise délicatesse des sentiments, la pureté de la pensée, la suavité du style, l'expression sortie toute chaude de l'âme émue, une conviction ardente de l'efficacité de l'éducation et du travail pour propager parmi les nations les grandes idées de fraternité et de paix universelle, tout, dans ces pages imprégnées d'une sorte de beauté maternelle, nous révélait la source d'où elles venaient. Et, tous, nous nous sommes réjouis pour l'avenir de l'œuvre que nous avons entreprise; car la femme, naturellement enthousiaste du bon et du beau, constitue tout ce qu'elle entoure de son affection. Dès que la femme s'intéresse à une chose, parce qu'elle la croit bienfaisante, il est sûr que cette chose vivra; c'est la femme, en effet, qui donne la vie, et quand elle sourit à une institution naissante, de ses sympathies elle lui fait un berceau et ce berceau elle donne pour gardienne l'espérance.

UNE PAGE du manuscrit No 1.

La mère est la première institutrice, c'est elle qui éveille l'intelligence du petit être confié à ses soins; bébé qu'il est, elle s'adresse à lui et lui la comprend. Ils ont entre eux de longues causeries, elle a un langage cajolé pour lui et que lui seul saisit. [illegible]: elle l'enveloppe d'un regard d'amour, elle lui parle et caresse sa petite joue rosée; à ce contact, entouré de ce fluide qui vient de l'âme de la mère, l'enfant s'agite, son petit corps tressaille, il tend les bras, et souriant il répond sur un doux gazouillement.

Se sont-ils compris? Pouvez-vous en douter! Contemplez la joie de cette jeune mère, l'enfant vient de dire son premier mot, et ce mot c'est Maman. Il s'est rendu compte des soins de cette bonne mère et, pour la remercier, il a prononcé son nom. Un autre mot vient bien vite s'ajouter au premier, l'enfant a dit: papa. Maman, papa, voilà tout son vocabulaire, il ne cherche pas à l'augmenter. Ces deux mots le résument, tout pour lui. [illegible]

[illegible]

[illegible] et c'est ainsi qu'elle lui apprend à dire à Dieu [illegible] ... elle dirige la conduite de l'enfant sur ce principe qu'il faut faire son âge de rendre le Bon-Dieu content; elle commence donc son éducation par la religion, elle la base sur la vérité, sur la morale, sur les doctrines du Christ.

—On télégraphie de Lyon, le 27 décembre, qu'un violent incendie a dévoré, en quelques heures, le magasin général d'approvisionnements, contigu aux ateliers de la gare de la Mouche, à Lyon. Les ateliers ont été préservés.

Il a fallu des prodiges de valeur et de courage de la part de tous ces travailleurs, ouvriers, militaires, pompiers, pour restreindre le sinistre et préserver du feu les bâtiments où se trouvent entassés les ateliers, les dépôts des machines, les entrepôts, etc.

Le danger était d'autant plus grand que les flammèches des fourrages étaient projetées à une assez longue distance par un vent qui soufflait avec violence, et c'est à près de deux millions qu'il faut évaluer les pertes occasionnées par le sinistre.

—Qui a dit que les cochers n'étaient pas gracieux pour leurs clients?

Hier, un monsieur descend de voiture. Il tend à son cocher [illegible] à la main et cherchait un endroit où le placer pour trouver un moment, le cocher s'approche tend de l'empereur de son voyageur:

—Donnez-moi votre cigare, dit-il, je vais vous l'entretenir!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1879.—Température: Vents du nord froids, hausse du baromètre, temps clair et partiellement couvert.

Température du 18 Janvier 1879.

Thermomètre de C. DUKAMIN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	62	17
Midi	64	18
3 P. M.	63	17
6 P. M.	56	13

Bulletin météorologique.

Samedi, 18 janvier, 5 h. 43 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo	56	Memphis, Tenn	40
Corsicana, Tex	51	Mobile, Ala	60
Cairo, Ill	32	Montgomery, Ala	60
Cincinnati, O	34	Nashville, Tenn	36
Davenport, Iowa	16	New Orleans, La	56
Dubuque, Iowa	14	Omaha, Neb	12
Galveston, Texas	52	Pittsburgh, Pa	33
Indianola	62	Savannah, Géo	64
Keokuk, Iowa	26	Shreveport, La	46
Key West, Fla	70	St Louis, Mo	36
La Crosse, Wi	9	St Paul, Minn	[illegible]
Leavenworth, Kan	27	Vicksburg, Miss	45
Louisville, Ky	36	Yankton, D. T	0

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	8.06	Nashville, Tenn	41.02
Cairo, Ill	26.02	New Orleans*	11.06
Cincinnati, O	28.09	Omaha, Neb	—
Davenport, I	—	Pittsburgh, Pa	7.06
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La	19.04
La Crosse, Wis	—	St Louis, Mo	8.06
Leavenworth, K	—	St Paul, Minn	—
Louisville, Ky	12.09	Vicksburg, Miss	—
Memphis, Tenn	15.11	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874

W. U. [illegible]
Sergeant Signal Service, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé:

MARIAGES.—John Henry Eigenbrod à Mlle Kate O'Hara.
Albert L. Gervis à Mlle Eva Henning.
Charles J. Monaghan à Mlle Pauline Bunker.
Henry Bate à Mlle Katherine Heischer.
James Parker à Mlle Lilly Webster.
Mortimer N. Wisdom à Mlle Mattie S. Noble.
Edward Dinkelsieck à Mlle Marie Berdes.

NAISSANCES.—Mme John C. Lybeck, une fille.
Mme Paul V. Fasnacht, une fille.
Mme Edward Kuhn, une fille.
Mme Hermann von Vesnann, une fille.
Mme Michel D. Shea, un garçon.
Mme B. Louis Tilheard, un garçon.
Mme John Acrka, un garçon.
Mme E. H. Forstall, une fille.

DÉCÈS.—Marie Girardet, 2 heures.
Alfred E. Willington, 65 ans.
Egle Bart, 80 ans.
Vve Eugène Quellambeau, 50 ans.
John Shultz, 53 ans.
Albert Nessola, 36 ans.

La location des cours et des archives.—Le maire Patton et l'administrateur Chevalier sont allés vendredi, en compagnie du colonel Girardey, visiter la bâtisse de la rue d'Orléans à l'occasion de la proposition récemment soumise par ce dernier au conseil. Voici en quoi consiste cette proposition.

La Cour Supérieure Criminelle resterait là où elle est actuellement; il en serait de même de la Première Cour de District qui resterait dans la bâtisse de la rue d'Orléans, dont le rez-de-chaussée serait affecté aux bureaux des aliénations et aux bureaux des hypothèques après les réparations nécessaires.

La bâtisse est presque à l'épreuve du feu, ayant des murs de trois pieds, et elle pourrait contenir outre la première cour de district, celui des aliénations et celui des hypothèques, contenir aussi les bureaux et la salle d'audience du recorder du second district et quelques autres fonctionnaires.

Les propriétaires actuels offrent de faire à la ville un bail de quatre ans à raison de $360 par mois, avec la condition qu'à l'expiration de ces quatre années, la bâtisse appartiendra à la ville sans autre débours.

Ils soutiennent que la bâtisse a coûté plus de $50,000, qu'elle est bien adaptée aux objets en vue, et que le contrat qu'ils offrent économiserait à la ville $10,000 par comparaison avec le contrat offert pour la salle des Turners. La bâtisse étant, d'ailleurs, plus rapprochée de la prison de paroisse et des cours civiles, offre sous le rapport de la situation plus d'avantages qu'aucune autre.

Ces raisons qui nous paraissent très plausibles, ont paru produire une impression favorable sur les visiteurs, et nous espérons qu'elles seront accueillies par le conseil à sa prochaine séance en comité général.

La société des propriétaires de bateaux à vapeur.—Les abus dont les propriétaires de bateaux à vapeur se plaignent depuis longtemps ont enfin amené cette classe de citoyens à former, dans un but de protection, la société dont nous avons déjà parlé.

Les griefs que signalent des membres de la nouvelle organisation, sont:

La manière dont les quais sont exploités, et les taux exorbitants qu'exigent les autorités municipales—taux qu'on ne rencontre dans aucune autre partie du Sud, dans aucune partie de l'Ouest;

L'absence d'emplacements convenables;

L'existence de privilèges spéciaux;

Le manque d'égards pour les attachés de bateaux à vapeur;

La difficulté d'avoir des équipages, à cause de l'absence d'un bureau chargé d'employer les hommes conditions qui, tout en assurant à ceux-ci le paiement régulier et prompt de leurs gages, mettraient un terme aux incertitudes, aux vexations dont les *steamboatmen* ont tant souffert, à une foule de petits procès vexatoires.

Les propriétaires se feront concurrence, mais ils s'uniront, et toute rivalité disparaîtra, quand leurs intérêts communs seront menacés.

La société souhaite l'établissement d'un système de transport à bon marché; aussi travaille-t-elle à délivrer des exactions injustes. Elle se propose, en outre, de convoquer une assemblée qui se composera des *steamboatmen*, non seulement de la Nouvelle-Orléans, mais encore de Cincinnati, Pittsburg, Louisville, St Louis et de toutes les villes situées sur le fleuve. Cette assemblée aura lieu dans notre ville; les propriétaires de bateaux en attendent les plus grands résultats.

Incendie.—Un fourneau a mis le feu, hier matin, vers quatre heures, à la cuisine d'une maison en briques et à étage, située au coin des rues Race et St. Thomas, propriété de M. John Backman et habitée par M. Lant. Les dégâts sont insignifiants, les personnes qui se trouvaient dans la bâtisse ayant promptement éteint les flammes.

—Un officier du navire Bensamana, a mis le feu à des matelas, en fumant une pipe. L'équipage a prévenu un incendie. L'officier était pris de boisson.

Nominations et mutations.—Depuis son retour à la Nouvelle-Orléans, l'Archevêque a fait les nominations et changements suivants parmi les prêtres du clergé diocésain:

M. l'abbé Jean D. Flanagan, autrefois, vicaire à l'église St Pierre et St Paul, en ville, est curé d'une nouvelle église à Jeannerette, paroisse Ibérie.

M. Marius Waitz, auparavant vicaire à Donaldsonville, est curé de l'église St Napoléon, Napoléonville paroisse Assomption.

M. N. Bédel, auparavant vicaire à Reyville, est curé de l'église Notre Dame du Bon Port, Barne Settlement, paroisse Plaquemines.

M. Edward Reynes, est curé de l'église Ste-Cécile, Anse aux Jésuites, paroisse Plaquemines.

M. Charles Victor d'Hémécourt est prêtre assistant à l'église St-Patrick, à la Nouvelle-Orléans.

M. Julien Charles, pendant quelques mois, vicaire à l'Archevêché, est vicaire, à Donaldsonville.

M. Charles Clarke, autrefois vicaire à l'église St-Patrick, est aumônier du couvent des Sœurs Dominicaines de Greenville, Carrollton, est desservant de l'église des Saints-Anges, paroisse Jefferson.

M. Thomas Gelden, est vicaire de l'église Ste-Thérèse, en ville.

M. Barthélemy Kenny, est aumônier de l'Académie des Saints-Anges, Troisième District, en ville.

M. Edouard Kennedy, auquel son mauvais état de santé ne permet pas un ministère actif, réside au presbytère de l'église St-Patrick, en ville.

Messieurs Célestin Frain, Joseph Alter et Michel Kelly sont encore à l'Archevêché, attendant leurs nominations.

Choix ratifiés.—Le sénat a ratifié les choix suivants du gouverneur:

Richard C. Bond, percepteur de taxes de la paroisse d'Orléans, au-dessus de la rue du Canal; P. L. Bouny, percepteur de taxes de la paroisse d'Orléans, pour les districts au-dessous de la rue du Canal et de la rive droite du Mississippi.

Wesley Dixon, coroner pour la paroisse Tensas, en remplacement de H. F. Sharpe, démissionnaire; Jos. A. Duffel, constable de la ville de Donaldsonville, en remplacement de S. H. St. Martin démissionnaire.

Eugène W. Squires, juge de paix dans et pour le second ward de la paroisse Lafourche, en remplacement de A. Pruelle, démissionnaire.

Frank R. Hicks, juge de paix pour le quatrième ward de la paroisse Caddo, en remplacement de D. H. Dyer, décédé.

Pierre J. Giebert, juge de paix pour le huitième ward de la paroisse Assomption, en remplacement de A. P. Lauve, décédé.

Gustave Toutant Beauregard, adjudant-général de l'Etat, en remplacement de I. W. Patton, démissionnaire.

S. J. Frémaux, annotateur du bureau des terres, en remplacement de — Graham, décédé.

J. L. Desiettes, membre du bureau des surintendants de State University and Agricultural and Mechanical College.

Benjamin M. Harrod, Ingénieur en chef de l'Etat, Henry B. Richardson et Thos. S. Hardy, assistants ingénieurs de l'Etat.

Wm. R. McKelven et J. Warren Taylor, directeurs de l'asile des aliénés.

James T. Straker, maire; J. H. Jackson, R. A. Blanks, Joseph B. Ruthlaw, J. L. Davis, T. J. Bradway, membres du conseil de la paroisse Caldwell.

P. M. Gaddis, notaire, paroisse Ouest-Carroll; John A. Crocker, Delacy; Henry Harford, East Feliciana; Henry Van McCain, Grant.

Joseph D. Johnson, surintendant de paroisse, Grant; J. H. Quinlan, inspecteur des poids et mesures, Ibérie.

John H. Handy, maire de Montgomery, Grant. Charles B. Caffrey, notaire, Lafayette.

Directeurs, au nom de l'Etat, de l'Association consolidée des planteurs de la Louisiane;

C. A. Johnson, Alfonse Ténoré, B. M. Walmsley.

W. R. Morrall, avocat de district pro tem., Ascension.

Louis Guion, membre du conseil, Napoléonville, en remplacement du Dr R. R. Beasley, décédé.

S. O. Morrise, maire de Mansura, en remplacement de S. F. Ray, démissionnaire.

G. Dubroca, recorder Ouest-Baton-Rouge, en remplacement de O. Bernard, décédé.

J. H. Hicks, notaire, Caddo.

Drs R. A. Gourg, Walter Hillard, R. A. Day, [illegible]

[illegible]

Andrew Currie, maire; Simon Kerr, Henry Flornday, J. G. McWilliams, Jas. F. White, W. F. Bratslow, B. C. White, T. J. Alcock, M. S. Crain, membres du conseil de Shreveport.

Wm. J. Greg, notaire, Morehouse.

F. J. Pugh, percepteur de taxes, sixième district, paroisse d'Orléans, en remplacement de H. A. Garcia, décédé.

Arthur Potney, J. F. Shaw et G. DeCastro, membres du bureau des inspecteurs de farine pour la paroisse d'Orléans, en remplacement de J. W. Quinn, F. Hawthorn et E. Bustro, démissionnaires.

D. A. Wilson, administrateur public, paroisse d'Orléans.

R. R. Venison, recorder de la ville de Monroe, paroisse Ouachita.

J. L. Polk, surintendant pour la paroisse Ouachita.

[illegible] Gilmore, paroisse Plaquemines.

J. [illegible] Waters, notaire, Rapides.

[illegible]

J. D. Augustin, notaire St Charles.

M. Andrews, O. Voorhies, R. E. Vidros, J. F. Ross, notaires, St Landry.

M. D. Cavenagh, R. S. Wilkins, Maire et membres du Conseil de la ville de Washington, St Landry.

Charles Delahousse, constable, J. R. Jenkins, chef de police, J. Jeansonne, surintendant de St Martin, [illegible]

J. G. Sweeney, constable, 6me ward, Tensas, en remplacement de R. Washington, démissionnaire.

R. F. Bounty, H. Moss, notaires, Tensas.

A. Montgomery, Jr., surintendant, Vermillon, en remplacement de F. Perry, décédé.

Le sénat a ratifié le pardon de George Mason, jeune garçon, déclaré coupable, dans la paroisse d'Orléans, d'avoir blessé un autre jeune garçon, et condamné à six mois de prison de paroisse.

Signature de commissions.—Le gouverneur a signé, hier matin, les commissions de tous les fonctionnaires dont le sénat a ratifié les nominations et dont les noms sont publiés ci-dessus.

Paragraphes.—L'avocat de district des Etats-Unis a fixé au 27 du courant le jugement de [illegible] des habitants de Natchitoches. Les [illegible] des autres paroisses seront appelées devant un juri dans les premiers jours de février.

—Le cautionnement de John Zepht, qui a tué P. Boleson, dimanche dernier, est de cinq mille dollars. L'inculpé paraîtra devant la cour du deuxième district judiciaire.

—La réunion mensuelle de l'association catholique pour la propagation de la morale chrétienne a lieu, aujourd'hui, 19 du courant, troisième dimanche du mois, à midi, dans la salle ordinaire des réunions, à l'archevêché.

—Une circulaire du ministre des finances vient [illegible], dans les cas de désaccord entre les collecteurs, les rapports de ces derniers soient soumis au collecteur, qui ne sera pas tenu de s'arrêter à la valeur fixée par l'estimateur adjoint ou l'estimateur général, mais jugera lui-même, d'après les témoignages, de la valeur de l'article. L'ordre de M. Sherman repose sur une modification de la clause 2930 des Revised Statutes.

—L'Archevêque a ordonné prêtre monsieur François Mallet, religieux de la congrégation des Pères de Ste-Croix.

—Il a été reçu, à la sous-trésorerie, depuis le dernier rapport, $4,180, dont $1553 63 au département du revenu intérieur, $1,491, en billets, pour droits de douane, $30,80, en argent, pour droits de douane, $1,104 57 de différentes sources.

—Un voleur qui s'était introduit chez Mme Wm Fagan, rue Huitième, n'en a rien emporté; il a eu peur et s'est enfui au plus vite.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Julien Michel qui a succombé, hier matin, à une pneumonie. M. Michel était un membre habile et zélé du barreau de la Nouvelle-Orléans, sa ville natale.

—Il est arrivé, hier matin, par le bateau à vapeur Natchez, huit prisonniers de la paroisse Tensas, accusés d'entre eux—MM. J. Carroll Goldman, Franklin O. Adams, Gustave A. Hirsch, Charles A. Kemp, William T. Burnett, Edward Riley et A. S. Davidson—sont accusés d'avoir empêché des votants d'exercer le droit de suffrage.

—Une trêve a eu lieu, hier matin, au capitole, entre M. M. J. Cunningham, représentant de Natchitoches, et M. George W. Dupré, du *Democrat*.

—Jules Alleaux, déclaré coupable d'homicide, dans la paroisse d'East Baton Rouge, et condamné à quatre ans de pénitencier, a été gracié par le gouverneur, et le sénat a ratifié, hier, le pardon.

—Charles R. Egelly a été nommé hier, par le gouverneur, juge de paix du troisième ward de la paroisse East Carroll, en remplacement de Peter Jackson, démissionnaire.

—Un individu du nom de Lucas Schneider, blanc, a été poignardé à l'épaule gauche, hier, rue Désiré, entre Moralès et Bons-Enfants, par une négresse nommée Martha Green. Le docteur Devron qui a examiné la blessure la croit plutôt douloureuse que dangereuse.

—L'Arlington Glee Club donne sa cinquième soirée parée et masquée, le samedi, 1er février, à l'Exposition Hall.

Ventes immobilières aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Henry Posts à Mlle Mary E. Wilder, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Constantinople, Austerlitz, Coliseum et Chestnut...$1,250

Wm Geeger à Gibsons Bush, la moitié d'un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Ursulines, Miro, Galvez et St. Philippe......$325

F. Brua à M. Castillo, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Remparts, Kerlerec, St-Claude et C-lumbus......$2,000

Dr M. Poelman à veuve Margaret Rushanky, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Chippewa, Harmonie, St. Thomas et Newstone $800

Veuve P. Healy à la banque des Citoyens de la Louisiane, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Levée, Hôpital, Quartier et Gallatin......$3,554

Alfred Jourdain à Ant. Carrière, une moitié de un terrain et bâtisses, compris entre les rues St. Louis, Bourbon, Royale et Conti......$1,250

Armand et Michel Heine à Gustave Cohn, une moitié de quinze terrains, compris entre les rues Canal, Dauane, Roman et Prieur......$15,000

Edward Kohn à Mlle Lucy J. Burgess, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Baronne, Carondelet Milan et Berlin......$1,550

Législature de la Louisiane.

Séance du 18 janvier 1879.

SÉNAT.

Dix-neuf sénateurs répondent à l'appel.

Le comité judiciaire a fait un rapport qui conclut à l'adoption du bill définissant et prévenant le vagabondage, etc.; du bill pour remplacer les archives de la paroisse Jackson; du bill amendant la loi qui a trait au juri.—Le comité a recommandé le rejet du bill fixant les émoluments des jurés des cours criminelles de la Nouvelle-Orléans.

M. Garland, au nom du comité chargé des dépenses du Sénat, a annoncé que le comité a dépensé l'allocation de dix mille dollars.

Le comité des terres et des levées s'est prononcé contre l'adoption du bill relatif à la vente des terres marécageuses de l'Etat.

Le gouverneur a transmis au Sénat le rapport du président de la direction de l'association consolidée des planteurs de la Louisiane.

Le comité des réclamations a recommandé le paiement de la réclamation de John L. Layman, et le bill a été adopté.

Après un scrutin de ballottage pour un sénateur des Etats-Unis.

B. Breaux a présenté un bill amendant la loi qui incorpore la compagnie de chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan; M. Perkins, un bill relatif au bureau des terres de l'Etat; M. DeBouchel, autorisant l'achat des liasses du Courrier de la Louisiane et allouant une somme pour le paiement; M. Harding, incorporant la compagnie de pompiers Young America No 3, de la Nouvelle-Orléans, et un bill établissant la jurisprudence civile des juges de paix de la paroisse d'Orléans; M. Wheeler, un bill amendant l'article 268 du Code Civil.

M. Wells, au nom du comité des corporations, a fait un rapport qui conclut à l'adoption du bill autorisant la paroisse de West Baton Rouge à consolider et convertir sa dette, à prélever une taxe qui ne devra pas excéder trois mills par an. Le bill a été adopté. Le même comité ayant recommandé l'adoption du bill autorisant la paroisse Franklin à prélever une taxe spéciale pour construire une geôle de paroisse, le Sénat, sur motion de M. Bowden, l'a adopté.

M. Wells, au nom du comité des corporations, a recommandé l'adoption du bill qui augmente le nombre des percepteurs de taxes de la paroisse d'Orléans, et du bill qui incorpore le bureau des censeurs de la Ville d'Orléans.

Le gouverneur a fait savoir au Sénat ce qui a été fait de la somme affectée à la milice.

Une résolution de M. Mitchell chargeant un comité d'informer le Sénat quelles relations existent entre l'Etat et North Louisiana Railroad Company, de suggérer les mesures à prendre pour protéger les intérêts de l'Etat.

Le Sénat s'est ajourné à demain, lundi, à onze heures et demi.

CHAMBRE.

Présidence Moncure—75 membres sont présents.

Un message du Sénat informe la Chambre de l'adoption de la résolution concurrente fixant la date de l'ajournement final.

A midi le Sénat entre à la Chambre et il est procédé à l'élection d'un sénateur des Etats Unis. 35 sénateurs et 71 représentants sont présents. Le résultat est le suivant:

A. A. Strong, 11; P. J. Kennedy, 21; Louis Bush, 15; L. T. Watkins, 9; E. H. Robertson, 10; J. H. Hatch, 1; A. J. Dumont, 1; Ed. Booth, 6; F. C. Zacharie, 8; E. Barnades, 1; H. S. Gérard, 3; N. Dufour, 10; T. H. Ryland, 1; F. S. Pecke, 1; J. M. Hill, 3; blancs, 5.

Après le dépouillement du scrutin, le Sénat s'est retiré.

Rapports des comités:

Judiciaire—Rapport favorable sur le bill de la Chambre 79, relatif au changement de temps pour les sessions de la cour suprême aux Opelousas et à Monroe.

Rapport favorable aussi sur le bill autorisant les juges de Sacré Cœur à intenter une action contre l'Etat. Adopté.

Allocations—Rapport favorable au bill de la Chambre allouant $10,000 à l'Hôpital de Charité. Adopté, et le bill est mis au rôle.

Enrôlement—Le comité a fait savoir à la Chambre qu'il a enrôlé le bill de la Chambre appelant une convention pour réviser la Constitution.

Notice de bills.

Par M. Bienvenu—Pour pourvoir à l'enregistrement des naissances.

Par M. Walton—Bill de secours pour les contribuables délinquants.

Par M. Bond—Bill relatif aux pauvres de Terrebonne.

Par M. Hart—Pour rappeler l'acte créant la Compagnie des Abattoirs.

Présentation de Bills.

Par M. Landry—Pour incorporer la ville de Berwick, paroisse Ste-Marie. Référé.

Par M. Lott—Pour rembourser à G. H. T. Taylor, collecteur de taxe d'Est-Carroll, une somme d'argent versée par erreur au Trésor de l'Etat. Référé.

Par M. Young—Pour couvrir le déficit des assesseurs de la taxe d'Etat pour la ville de la Nlle-Orléans. Référé.

Aussi un bill pour amender l'acte autorisant la construction d'un chemin entre le bayon Bœuf et le bayou des Allemands, dans la paroisse St. Charles. Référé.

Par M. Bower—pour autoriser T. S. Maxwell à poursuivre l'Etat. Référé au comité judiciaire.

Par M. Arnauld—pour légaliser les procédures légales pour réviser et corriger les rôles d'assessment dans tout l'Etat. Référé.

Par M. Stickman—relatif à l'imprimeur d'Etat et à la réduction du prix des impressions par le journal officiel. Référé.

Par M. Jefferies—Pour établir un fonds de sinking pour le paiement des officiers constitutionnels et de leurs délégués. Référé.

Par M. Reboutin—Pour régler le mode d'asseoir les propriétés dans tout l'Etat. Référé.

Ordre spécial du jour.

M. Lyons demande que le bill de la loterie soit lu section par section et qu'il soit finalement adopté.

M. Dennis explique qu'il a voté contre le bill pour sauver $40,000 à l'Etat et parce que le bill viole des droits acquis. Il demande pourquoi on ne supprime pas toutes les maisons de jeu.

M. Nemory d'Orléans, dit qu'il a voté pour le bill parce que C. Howard et sa loterie sont des fléaux pour l'Etat.

M. Bridger, de Caldwell, dit que puisque la Législature veut abolir un monopole elle doit les abolir tous. Si elle condamne la loterie parce qu'elle est un établissement de jeu, pourquoi ne condamne-t-elle pas aussi les douze maisons de jeu qui sont entre la maison d'Etat et la rue St-Charles. Pourquoi ne pas condamner aussi les Abattoirs qui volent aux habitants de sa section 8 ou 10,000 piastres par an. Enfin, il est opposé au bill parce qu'il priverait l'hôpital des $40,000 qu'il reçoit annuellement de la loterie.

M. Hart, d'Orléans, répond que si la loterie soutient l'hôpital de charité, la loterie aussi envoie beaucoup de gens à l'hôpital. Ainsi l'argument ne vaut rien.

M. Fitzgerald, d'Orléans, a voté contre C. Howard et sa loterie à cause du mauvais effet que l'institution avait sur la communauté et parce que sa constituante lui avaient ordonné de voter ainsi.

Le gouv. Warmoth explique et dit que tout ce qui a été dit contre Howard et sa loterie est absurde. Il n'est pas vrai que les dernières portent aux bureaux de loterie l'argent qu'ils leur donnent pour acheter un roti ou des pommes de terre. On a dit que la loterie est une machine politique opérant contre ceux qui ne vont pas comme elle veut, c'est faux; elle n'opère pas contre ceux qui la laissent tranquille et il vous l'abolissez vous en aurez 50 autres au lieu d'une. Si que ferez-vous des loteries de la Havane, du Missouri, du Kentucky, de la Georgie, etc.? Vous parez des loteries en dépit de toute loi. Je ne m'inquiète pas de Howard; je n'ai pas un centime de son capital. Je voudrais en avoir car il fait de bons dividendes.

Pourquoi le parti démocrate combat-il la compagnie du gaz qui vend $4 un gaz qui ne lui coûte que 50 cents. Les engagements du parti démocrate ne sont que des attrape-nigauds et tout le monde le sait. Ce qui le prouve c'est le renouvellement de la charte des waterworks pour 50 ans. Je ne suis pas en faveur du bill et je voterai contre.

Après le discours de Warmoth, on appelle les oui et les non et le bill passe par 60 contre 46.

Sur la motion de M. Lyons, le vote est reconsidéré et sur sa motion encore la reconsidération est déposée sur le bureau.

La Chambre s'ajourne alors à lundi à 11 heures et demie du matin.

—André, un monsieur de six ans se promène, traverse la place du Carrousel avec sa maman.

—Je la connais, cette grande maison-là, dit-il, en montrant le Louvre; il y a des tableaux tout plein.

La maman, toute fière de la mémoire de son fils:

[illegible] ... je me suis assez embêté, ce jour-là!

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

La situation en France.

Paris, 18.—Les députés du centre gauche ont résolu d'adhérer au programme du ministère et attendent avec confiance les explications et les actes du cabinet spécialement en ce qui concerne les fonctionnaires publics.

Paris, 18—M. de Girardin propose, dans la France, un cabinet composé de membres des quatre sections de la gauche sous la présidence de Gambetta. Toutes les fractions de la gauche se sont réunies aujourd'hui; la gauche modérée, bien qu'ayant admis unanimement que la déclaration ministérielle était inacceptable, s'est montrée disposée à soutenir le cabinet actuel, si Dufaure consent à accentuer davantage sa déclaration.

L'Union Républicaine déclare qu'elle regarde comme sans utilité de discuter la déclaration en face de la désapprobation générale dont elle a été l'objet.

Lundi, M. Floquet demandera que l'on modifie l'état-major, et qu'il y ait de grands changements dans le corps des fonctionnaires publics.

L'extrême gauche a condamné la déclaration ministérielle et a demandé à M. Madier de Montjau de présenter ses objections lundi.

Dans une réunion de sénateurs du centre gauche, M. Feray a déclaré qu'il adhérait complètement au programme du gouvernement.

Londres, 18—D'après le correspondant parisien du Times, Gambetta fait du rejet du général Farre et de la nomination du général Gresley un prétexte pour se séparer du cabinet, pour ne pas partager sa défaveur.

En agissant de la sorte, il diminue sa force à ses propres yeux en tenant tête aux partis extrêmes; il se voyait appuyé par les deux chambres et par le pays entier. Il ne montera probablement pas à la tribune pour attaquer le cabinet, à moins qu'il ne se décide à prendre en main le gouvernement.

Après avoir énuméré toutes les combinaisons ministérielles possibles et admises dans les cercles politiques, le correspondant pense qu'il n'est pas probable que M. Dufaure obtienne la majorité ou que Gambetta consente de former un ministère. Il croit qu'un cabinet sera reformé par M. de Marcère ou M. de Freycinet, mais il n'y a pas lieu de croire que le maréchal donne sa démission, de quelque façon que tourneront les choses.

Paris, 18—242 membres de la gauche républicaine se sont réunis aujourd'hui et ont déclaré acceptable la déclaration ministérielle; mais ils attendent les explications du gouvernement devant la Chambre avant de prendre une décision.

L'enlèvement du Col. Gola devant le Parlement.

Rome, 18—Dans la Chambre des Députés d'Italie, M. Depretis, président du conseil, répondant à une interpellation de M. Ercole sur la disparition du Col. Gola, et sur les mesures qui avaient été prises relativement à cet événement, a rappelé que le Col. Gola, membre italien de la commission des frontières de Servie, était allé de Belgrade à Bucharest avec le major Wilson.

Ce dernier partit de Bucharest, le 3 décembre, pour rejoindre le col. Gola à Rutschuk, afin d'aller ensemble à Constantinople, mais il n'a jamais plus revu le col. Gola. On n'a jamais pu savoir ce qu'il était devenu, bien que l'on ait fait des recherches dans toutes les directions.

M. Depretis a dit que, malgré tous les efforts du gouvernement italien et de ses agents, on n'a pas pu éclaircir ce mystère. Il avait la confiance, a-t-il dit, que le gouvernement roumain ferait son devoir en cette circonstance et ordonnerait toutes les recherches nécessaires. M. Ercole s'est déclaré peu satisfait de la réponse.

Il a rendu le gouvernement roumain responsable de la disparition du col. Gola, et a conclu disant que si le cabinet ne se faisait pas respecter et ne prenait pas les mesures convenables sur cette circonstance, il demanderait un vote de manque de confiance.

Prolongation de l'administration russe en Roumélie.

St Pétersbourg, 18—L'agence russe dit: "La proposition de prolonger les fonctions de la commission chargée d'organiser la Roumélie orientale, a reçu l'assentiment de tous les pouvoirs. Cette prolongation ne constitue pas une violation du traité de Berlin. L'administration russe remplacée est prolongée jusqu'à ce que les travaux de la commission d'organisation soient achevés.

Le navire La Constitution sain et sauf.

Londres, 18—Par les efforts combinés de la sauvetage remorqueurs, la Constitution a été dégagée; elle a été immédiatement remorquée à Portsmouth; elle ne paraît pas endommagée. Le brick américain Don Quixote s'en est aussi [illegible].

La Constitution dont la cargaison n'est pas endommagée, mettra à la voile pour New York dans peu de jours.

La Constitution fait 3 pouces d'eau par heure. On examinera sa coque, lundi prochain.

Londres, 18.—Le jury du coroner déclare que Edmond Matthew Ward, peintre, s'est coupé la gorge dans un accès d'aliénation mentale causé par la maladie.

Faillite.

Londres, 18—La compagnie de hauts fourneaux de Middleboro, Rosedale et Ferry est en faillite. Passif, 340,000 livres, actif 250,000 livres.

Suspension.

Hochheim, 18—La succursale de la compagnie commerciale de Gottenberger a suspendu.

WASHINGTON.

CHAMBRE.

Washington, 18.—La Chambre a repris, conformément à son ordre du jour, la discussion du projet de l'indemnité de Genève. Après une longue discussion, le projet est adopté par 113 voix contre 93. Le projet rétablit la commission telle qu'elle était, fixe le nombre des juges et limite la durée de la commission à 18 mois.

La 1ere classe de réclamation comprend les dommages causés directement par les croiseurs confédérés, en pleine mer, bien que dans les rayons de 4 milles à la côte. Il y a une addition de pêche à la baleine, il y a une addition de 1¼ pour cent.

Une indemnité est accordée avec 6 pour cent d'intérêt sur les jugements rendus déjà en faveur des bâtiments baleiniers.

La deuxième classe de réclamations consiste en intérêts additionnels sur les premiers jugements. Sur tous les jugements rendus des intérêts de 6 pour cent.

La 3me classe des réclamations comprend les primes pour risques de guerre, déduction faite de toute somme déjà payée.

Le secrétaire du trésor est requis de payer 10 pour cent sur les baleiniers et leur équipement et 5 pour cent d'intérêt additionnel sur tous jugements rendus. Les jugements rendus auront les mêmes effets que la Chambre des représentants. Les autres réclamants seront payés d'abord, les autres ensuite, pourvu que le trésor en ait ainsi que les soldes.

Le comité du frappage des poids et mesures de la Chambre, propose un projet de loi pour le rachat du dollar de commerce et pour interdire désormais la circulation aux Etats-Unis.

Le comité des affaires étrangères de la Chambre s'est occupé de l'indemnité japonaise. Le projet passera bientôt.

Washington, 18—Red Cloud est arrivé à Fort Robinson, Ogallas demande que toutes les veuves et enfants devenus veuves et orphelins soient compensés, soient rendus aux tribus qui en prendront soin chez eux. La demande est accordée.

Protestation de la Virginie contre l'intervention des officiers des Etats-Unis dans les élections.

Richmond, 18.—Le comité des relations étrangères, du Sénat, a soumis un long rapport sur les usurpations reprochées au juge fédéral du district Ouest de la Virginie dans les élections.

Les résolutions déclarent que la Virginie est pleinement rentrée dans l'Union, qu'elle a repris le plein exercice de ses droits d'Etat souverain; qu'elle est en pleine égalité de droits et de pouvoir avec tout autre Etat de l'Union; que les Etats-Unis ne peuvent exercer dans son sein que les pouvoirs à eux délégués par la Constitution; que l'indépendance et l'indépendance des Etats est nécessaire au maintien de l'Union; que chaque Etat a le droit et le devoir d'exercer chez lui tous les pouvoirs qui ne sont pas en contradiction avec la Constitution des Etats-Unis; que l'essence même du self-government est que l'Etat ait le pouvoir de protéger la vie, la liberté, la propriété dans ses limites, au moyen de lois votées par lui et par des officiers de son choix; qu'ils sont forcés d'exercer et de mettre en vigueur, que les Etats-Unis ne peuvent intervenir dans l'exercice de ces fonctions et de ces devoirs; que toute tentative de ce genre est une usurpation et un acte inconstitutionnel, par conséquent, nul et non avenu, que les Etats-Unis n'ont pas le droit de voir exercer un devoir que remplit un Etat. Toutes les lois du Congrès, notamment la loi des droits civils et autres actes de législation sont inconstitutionnels et non avenus.

Que, en conséquence, le juge de la Cour de district des Etats-Unis, dans le district de l'Ouest de la Virginie, en prenant la juridiction des affaires de Lee Reynolds et Burwell Reynolds, a commis un acte inconstitutionnel tendant à détruire les droits du peuple de la Virginie, et de tout Etat dans la même situation que la Virginie; que les crimes et délits affectant un Etat doivent rester sous la juridiction de cet Etat; que la Cour Suprême des Etats-Unis devrait réviser immédiatement les procédures de cette influence des Etats-Unis.

Que le gouverneur est requis d'ordonner à l'avocat-général de l'Etat d'instituer des procédures à cet effet devant la Cour Suprême des Etats-Unis et d'y demander la protection et la réparation dues en pareil cas.

Arrestation d'un caissier de banque.

Saratoga, 18—Un ordre d'arrestation a été lancé au nom de J. H. Farrington, directeur et administrateur, contre J. R. Leake, caissier de la première banque nationale, sur la plainte d'une femme dont il avait obtenu une forte somme quelques jours avant la suspension de la banque. La réclamation est de $40,000.

Les Indiens dans une position inaccessible.—Henry Jefferson et l'ouest défamé.

L'affaire du massacre de Custer.

Fort Robinson, 18—Un courrier rapporte que les sauvages se sont installés dans une position inaccessible, d'où ils sont difficilement tenu les troupes en échec. Cinq soldats en essayant de se rendre compte de cette position des Indiens, se sont trouvés sous le feu des Indiens et un d'eux a été tué.

Le capt. Wessels pensant que l'on ne pouvait déloger les Indiens, sans employer de grandes pertes, il demande à l'agence de Red Cloud de lui envoyer une bande d'éclaireurs Sioux.

Chicago, 18—L'éclaireur Girard, reconte ce qui s'est passé, le jour du massacre de Custer, et où il était le champ de bataille. Les Indiens étaient de 2,500 à 3,000. Il a entendu de 50 à 100 vedettes de mousqueterie des deux côtés du village. On donna l'ordre de monter à cheval; il est alors le commandement de Custer. Selon lui 150 hommes purent tenir quelque temps les Indiens en échec.

Les bons volés à la banque de Northampton.

New York, 18.—Six des bons qui ont été volés à la banque de Northampton, ont été probablement négociés au Canada. Les coupons ont été présentés pour paiement à la Compagnie Missouri et Pacifique, qui, après avoir refusé paiement, a dit par écrit, sur lequel elle a été protégée, présenté par [illegible] Francfort-sur-le-Main, et sont envoyés en Amérique par la maison des sont les plus responsables.

Montgomery, Ala., 18.—La compagnie de chemin de fer de Mobile et Montgomery a déclaré un dividende semi-annuel de 3 pour cent.

Condamnation à la potence.

Louisville, 18—Eph. Anderson, a été condamné à la potence pour avoir tué sa femme, sur le témoignage de deux jeunes enfants qui assistaient au crime.

Condamnation de juges électoraux.

Baltimore, 18—Le juge Bond, de la Cour des Etats-Unis, a condamné à une amende de $2 et aux frais, [illegible] inspecteur d'élection, W. A. Ward et John Coal, pour avoir enfreint dans leurs fonctions l'inspecteur et le maréchal des Etats-Unis, lors des dernières élections.

Candidatures sénatoriales.

Springfield, Ill, 18—Le caucus républicain de la législature a choisi pour candidat au Sénat des Etats-Unis, Logan.

Milwaukee, Wis., 17—Les démocrates ont choisi en caucus, pour candidat au Sénat des Etats-Unis, le juge Ryan.

Le comité des impressions de la Chambre fera un rapport favorable sur le projet tendant à réduire les dépenses des impressions publiques. On n'imprimera plus que les documents d'une nécessité indispensable tels que les journaux des deux Chambres, les messages présidentiels, les rapports annuels.

Poursuite contre un lieutenant-gouverneur.

Jacksonville, 18—Noble A. Hall, lieutenant gouverneur et président du Sénat de la Floride, est poursuivi pour avoir obtenu de faux retours l'élection dans le comté de Brevard.

Richmond, 18.—Le vapeur Wyanoke a heurté les glaces ce matin.

Etat hebdomadaire des banques associées.

New-York, 18—

Emprunts	augmentation	$2,436,400
Espèces	diminution	1,627,800
Legal tenders	augmentation	4,910,400
Dépôts	augmentation	5,108,400
Circulation	diminution	17,400
Réserve	augmentation	2,015,500

Les banques ont maintenant en caisse 14 millions 412,750 dollars en delà des réquisitions légales.

Marchés étrangers.

Liverpool, 18, midi.—Coton actif et ferme. Middling Uplands 5 7|16d, middling Orleans 5 9|16d. Ventes 12,000 balles. Pour la spéculation et l'exportation 2000. Recettes 10,400, tout coton américain.

Futurs à l'ouverture, 1|32d. en baisse, mais ont remonté depuis. Uplands sur la base du Low Middling, livraison en janvier et février 5 13|32d. à 7|16, février et mars de, mars et avril 5 15|32d. à 1|2, avril et mai 5 1|2 à 17|32, mai et juin 5 9|16, juin et juillet 5 5|8d. marché facile. Long clear middles 24.

Londres, 18, midi—Consols, 95 15|16. Erie, 23 1|4.

Londres, 18, 2:15 P. M.—Erie 23 3|8.

Berlin, 18—Les espèces ont augmenté de 19 millions six cents quarante mille marcs.

Paris, 18, 2:15 P. M.—Rentes 112fr. et 25c.

Argent, Stocks, etc.

New York, 18, soir.—Argent, 2@3; change calme; gouvernements fermes pour longue échéance et faibles pour courte échéance; nouveaux cinq 107⅛; bons d'Etat calmes.

Marchés américains.

New York, 18, au soir.—Coton calme Ventes 598 balles. Middling Uplands 9 7|16, Middling Orleans 9 9|16. Recettes nettes consolidées 20,397. Exportations: Grande Bretagne 12,184. France 3406. Continent 4855.

New York, 18—Coton, recettes nettes 580, brutes 2,423. Futurs fermes à la clôture. Ventes 50,000. Janvier 9.42 à 4, février 48 à 50, mars 69 à 70, avril 84 à 5, mai 98 à 9, juin 10,09 à 10, juillet 18 à 20, août 27 à 9.

Memphis, Tenn., 18.—Coton bonne demande; recettes 1795 balles; expédié 2.085; stock 76,789; ventes 2400; exporté 1700; tiercerons 600; spéculateurs 100; Middling 9.

PASSES.

Port Eads, 6 P. M., 18.—Vent du nord-est. Arrivés, le steamer E. B. Ward, de Bélise, Honduras; le navire Cristoferios, 20 jours de New York; la barque norvégienne Frimsel, 50 jours de Bordeaux.

Partis, les steamers Chas W. Lord, pour Vera Cruz et Memphis pour Liverpool.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Memphis, Tenn., 18.—Le fleuve monte. Parti, Commerce pour la Nlle-Orléans.

Vicksburg, 18.—Temps clair et froid. Thermomètre à 42.

Cincinnati, 18—La rivière a 29 pieds et baisse. Temps frais et beau. La débâcle de glace a eu lieu aujourd'hui. Tous les bateaux du Sud, excepté le Quatrill, pour la Nlle-Orléans, ont retardé leur départ jusqu'à demain.

Cairo, 18—Arrivé, Oakland, de la Nouvelle-Orléans, à 8 A. M.

Parti, Gold Dust, pour la Nouvelle-Orléans, à 11 P. M. Le fleuve a 25 pieds, 7 pouces et monte. Temps clair. Mercure 30.

Pittsburg, 18—La rivière a 7 pieds 3 pouces et monte. Temps clair et doux.

Memphis, 18—Le fleuve a baissé de 21 pouces. Parti, City of Augusta, Rath Raven et barges, pour la Nouvelle-Orléans.

DRAME DE LA RUE VINTIMILLE. TROIS CADAVRES.—Un épouvantable drame vient de se passer rue Vintimille, 9 et 11, à Paris. Là habitaient, depuis six mois, un M. Filliette, âgé de 35 ans, employé chez un agent de change, et sa femme, âgée de 28 ans, professeur de piano. Ils paraissaient faire bon ménage, bien que les visites fréquentes d'un jeune homme, employé à l'Hôtel-de-Ville, eussent quelquefois causé des discussions entre eux.

Dimanche soir, M. Filliette descendit au restaurant situé au rez-de-chaussée, et d'où il faisait monter ses repas. Il demanda sa note. Comme on lui disait qu'on la ferait plus tard.

"Non, dit-il, tout de suite. Demain, il ne serait plus temps."

Le lendemain, le surlendemain, on ne vit, ni lui, ni sa femme. Hier matin, à onze heures, le frère de Mme Filliette, M. Leroy, inquiet de ne pas avoir vu, ni sa sœur, ni son beau-frère, alla frapper à leur porte, et, comme personne ne répondait, il requit l'assistance du commissaire de police.

Ce magistrat fit ouvrir la porte par un serrurier. Un horrible spectacle s'offrit, alors, aux yeux des assistants: Mme Filliette, en chemise, les pieds chaussés de bottines, était étendue morte sur son lit; près du lit, à terre, son mari, mort également, et couvert de sang; serrait dans sa main un revolver dont les six coups étaient déchargés; dans la pièce voisine, le corps appuyé sur le piano, la main gauche dans la poche de son pantalon, le jeune employé de l'Hôtel-de-Ville, inanimé également. Il avait reçu deux balles par derrière: l'une avait traversé le cou, l'autre avait atteint le cœur.

On reconstitue facilement les péripéties de ce sombre drame. Le mari soupçonneux s'est caché. Il a surpris sa femme demi-nue, en compagnie du jeune homme dont il était jaloux. Il a tiré sur sa femme. Puis, comme le jeune homme fuyait, il l'a frappé également, et enfin vengé, mais désespéré, il s'est venu se tuer près du cadavre de celle qu'il aimait encore.

Le père du jeune employé est venu réclamer, vers midi, le corps de son fils, qu'il a fait porter chez lui, rue de Bréa.

M. Filliette, âgé de trente-cinq ans, était employé chez un agent de change, M. Enault, 11, place de la Bourse. C'était un excellent employé. Il était fils unique et très aimé de sa famille, qui habite Rueil.

Il est certain, aujourd'hui, que ce n'est pas par un coup de tête qu'il a accompli son triple crime; il avait pris le soin de mettre en ordre ses affaires; il était allé payer chez le traiteur une note de 27 francs. En outre, il avait emporté, samedi soir, de son bureau, tous les menus objets lui appartenant en propre, et il avait laissé les clefs aux tiroirs et au pupitre.

Enfin, une lettre à l'adresse de sa belle-mère, Mme Leroy, et gardée par le commissaire de police, a été trouvée sur la table de nuit. Cette lettre donne sans doute l'explication du mystère.

Mme Filliette, née Leroy, était âgée de 28 ans; elle donnait des leçons de piano.

M. B..... la troisième victime, était âgé de dix-sept ans; il était employé dans les bureaux de la préfecture de la Seine. Son père avait lui-même d'excellentes relations avec la famille Filliette.

GRUNEWALD.—On sait que le magasin de musique de M. Louis Grunewald, Nos 14 à 22 de la rue Baronne, contient toujours une riche collection de pianos provenant de fabriques supérieures. C'est là qu'on voit de véritables pianos de Pleyel, Wolf & Cie, de Paris, de Knabe, Haines et Fisher, connus aujourd'hui pour être parmi les meilleurs facteurs d'Amérique. Le succès de tous ces instruments a été immense et le nombre qui en a été vendu par M. Grunewald s'élève à plus de 70,000, ce qui est une preuve de leur excellence et de leur popularité. On voit aussi dans le grand établissement dont nous parlons, des orgues de toutes les fabriques estimées dans les Etats-Unis. M. Grunewald vend tout cela, en gros ou en détail, ainsi que des masses d'œuvres musicales aux conditions les plus faciles. Voyez l'annonce.

VASTE ASSORTIMENT D'HABITS.—Un des plus beaux stocks d'habits que nous puissions signaler à l'attention de ceux qui ont des emplettes d'hiver à faire, est celui de M. Michel Lion, au coin des rues Ste-Ange et Vieille-Levée, Nos. 195, 197, 199, en face du marché français à la viande. Les grands magasins de M. Lion se distinguent non seulement par le choix abondant d'habits qu'ils offrent au public, mais encore par leur forme, leur coupe, leur nouveauté et leur élégance. Nous ne parlons pas des draps. On sait que M. Lion ne tient que des draps forts et durables. Quant à la confection, elle est solide et supporte l'examen le plus minutieux. Le stock de M. Lion comprend des habits pour hommes, jeunes gens et enfants de tout âge. Il consiste en 1000 pardessus de tout genre, 2000 costumes complets pour hommes et 1500 costumes d'enfants, et tous ces articles se vendent à des prix d'une modicité vraiment incroyable. Ils sont du reste indiqués dans une annonce qu'on verra autre part dans ce journal; et à cet égard nous ferons observer à nos lecteurs qu'il n'y a qu'un prix pour toute espèce d'articles dans les magasins de M. Lion, qui tient aussi des chapeaux du dernier genre et un fonds de linge fait qui mérite l'attention des acheteurs.

Salle de la Compagnie de Pompe à vapeur Vigilant No 2—Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1879.—Les officiers et membres de cette compagnie sont requis de s'assembler à la dite salle, en costume, AUJOURD'HUI, 19 janvier, à 2 heures P. M., pour rendre les derniers devoirs à leur frère, membre exempt, EDUARD LEHMILLER. Les membres exempts et tous ceux en général du département de l'incendie sont respectueusement invités à assister à la cérémonie.

Par ordre de GEO. H. VARDY, Foreman.
JNO. L. DUBUC, Secrétaire.

—On écrit de Verdun (Meuse), le 28 décembre:

Un fait dramatique vient de se produire dans notre petite ville d'ordinaire si tranquille.

Vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, les rares passants de la rue des Prêtres entendirent plusieurs détonations partir d'un appartement situé au premier étage, habité par une famille aussi honorable que paisible, et virent un homme ensanglanté paraître à une fenêtre et s'élancer sur le pavé de la rue, où il demeurait sans mouvement. A ce moment un dernier coup de feu se fit entendre.

Voici ce qui s'était passé:

M. A..... et M. B..... avaient épousé les deux sœurs. Après quelques années de mariage, une séparation intervint entre M. B.... et sa femme. Au jour où se sont passés les événements que nous venons de raconter, M. B.... entra chez son beau-frère, un revolver à la main, lui disant qu'il exigeait son intervention pour amener une conciliation entre sa femme et lui.

Sur le refus de M. A.... et de Mme A...., présente à cette scène, M. B.... fit feu à deux reprises sur son beau-frère et l'atteignit de deux balles au côté gauche. C'est alors que M. A.... se précipita à la fenêtre, l'ouvre, et se jette dans la rue. Pendant ce temps, M. B.... dirige son revolver sur Mme A.... et fait feu sur elle, heureusement sans l'atteindre; Mme A..... descend précipitamment pour échapper à de nouveaux dangers et peut gagner la rue sans blessure.

Quelques instants après, deux gendarmes pénétraient dans l'appartement, où M. B..., toujours armé, était resté seul et purent constater que le malheureux s'était fait justice et s'était tiré un dernier coup de revolver: la mort avait été instantanée.

On espère sauver M. A...., cependant les balles n'ont pu être extraites.

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

Plusieurs journaux parlent ce matin de poursuites dirigées contre M. Frémy, ancien gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole et contre MM. de Soubeyran et Leviez, anciens sous-gouverneurs des mêmes établissements. Le fait est exact.

M. Frémy, étant grand-officier de la Légion d'honneur, la cour d'appel de Paris a été saisie de la poursuite. Par délégation de M. le premier président, M. le juge d'instruction Brosselin a été chargé de l'information.

Le délit qui est relevé contre MM. Frémy, de Soubeyran et Leviez, est celui d'avoir proposé la distribution d'un dividende fictif aux actionnaires du Crédit agricole pour l'exercice 1875.

L'affaire est poursuivie à la requête du ministère public.

45 Years Before the Public.
THE GENUINE
DR. C. McLANE'S
CELEBRATED
LIVER PILLS,
FOR THE CURE OF
Hepatitis, or Liver Complaint,
DYSPEPSIA AND SICK HEADACHE.

Symptoms of a Diseased Liver.

PAIN in the right side, under the edge of the ribs, increases on pressure; sometimes the pain is in the left side; the patient is rarely able to lie on the left side; sometimes the pain is felt under the shoulder blade, and it frequently extends to the top of the shoulder, and is sometimes mistaken for rheumatism in the arm. The stomach is affected with loss of appetite and sickness; the bowels in general are costive, sometimes alternative with lax; the head is troubled with pain, accompanied with a dull, heavy sensation in the back part. There is generally a considerable loss of memory, accompanied with a painful sensation of having left undone something which ought to have been done. A slight, dry cough is sometimes an attendant. The patient complains of weariness and debility; he is easily startled, his feet are cold or burning, and he complains of a prickly sensation of the skin; his spirits are low; and although he is satisfied that exercise would be beneficial to him, yet he can scarcely summon up fortitude enough to try it. In fact, he distrusts every remedy. Several of the above symptoms attend the disease, but cases have occurred where few of them existed, yet examination of the body, after death, has shown the LIVER to have been extensively deranged.

AGUE AND FEVER.

DR. C. McLANE'S LIVER PILLS, IN CASES OF AGUE AND FEVER, when taken with Quinine, are productive of the most happy results. No better cathartic can be used, preparatory to, or after taking Quinine. We would advise all who are afflicted with this disease to give them A FAIR TRIAL.

For all bilious derangements, and as a simple purgative, they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated.

Every box has a red wax seal on the lid, with the impression DR. McLANE'S LIVER PILLS.

The genuine McLANE'S LIVER PILLS bear the signatures of C. McLANE and FLEMING BROS. on the wrappers.

Insist upon having the genuine DR. C. McLANE'S LIVER PILLS, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name *McLane*, spelled differently, but same pronunciation.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 18 janvier 1879.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
18 janvier	$1,789,655 43	$192,482 39
Même temps la semaine der.	$1,839,636 89	$149,094 32
Total la semaine der.	10,832,060 54	964,034 13
Total la semaine précéd.	9,896,068 57	968,054 03

Le marché monétaire a été plat et sans changement.

Nous cotons maintenant le papier du commerce exceptionnel à 7 et 8 pour cent d'escompte et à 1 de à [illegible]; de seconde classe du nominal. Prêts sur garanties collatérales 6 à 8 et à 1re hypothèques 8 à 9, et seconde classe, nominal.

Le change étranger était encore coté à 481 et et 482 pour bill de connaissement et à 1 ... sterling à 484 pour banque, et à 484 ... taux du comptoir de banque, et à 5.24 ... 5.23 3|4 pour francs du commerce.

Le mouvement en sterling a compris ... par bill de connaissement à 481 et ... 481 1|2 à 482 et £20,000 à 482 1|2 ... 482 3|4.

Rien n'a été rapporté dans les francs.

Les traites à vue sur New York ont été cotées à 1|4 pour cent d'escompte pour papier de commerce et 1|8 pour chèques de banques et de banquiers.

Les actions ont été calmes et sans aucun trait nouveau.

Les demandes ayant diminué les bons d'Etat et les bons à primes ont fléchi, les premiers fermant à 1 3|8 pour cent au-dessous des enchères d'hier et 5|8 au-dessous des taux demandés, et les derniers ont été de 3|4 pour cent au-dessous des taux d'enchère d'hier et 1|4 au-dessous des taux demandés.

Le tableau suivant des enchères et des offres indique le cours des bons d'Etat et des bons à primes à la Bourse de la Nouvelle-Orléans:

		State Consols		Premiums	
Bureaux.	Appels	deman.	offre.	deman.	offre.
10 A. M.	1er	60	64¼	29¼	30
11 " "	2d	62½	64	29¼	29½
11 " "	1er	61¼	63¾	29	29½
12 " "	2d	62¼	63¾	29¼	29½
12 " "	1er	62¾	63¾	29	29½
" "	2d	62¾	63¾	28	29
1 P. M.	1er	63¼	64	29	29½
2 " "	2d	63¼	63¾	29½	29¾
1½ " "	1er	62¾	63½	28¾	29
" "	2d	62¾	63¾	28¾	29
" "	1er	62½	63½	28¾	29½
" "	2d	62½	63¼	28¾	29

Les bons consolidés de ville ont été cotés à 27 et 28.

Rien de nouveau dans les scrips et warrants.

Ventes du N. O Stock Exchange.

Bureau à 10 A. M.

9 actions Union Bank		563

Bureau à 12 M.

$10,000	State Consols	63¼
15,000	do	63¼
50,000	do	63¾
3,500	Premium Bonds	29¼

Bureau à 1 P. M.

$10,000	Premium Bonds	29¼

Se Bureau à 2 P. M.

$10,000	Premium Bonds	29¼
1,500	do	29

Ventes au dehors de l'Exchange.

Avant 10 a. m.

$10,000	Premium Bonds	30
70,000	do	29¾

Entre 10 et 11 a. m.

50,000	Premium Bonds	29¾
20,000	do	29¾

Entre 11 a. m. et 12 m.

$10,000	State Consols	63¼
10,000	do	63¼
20,000	Premium Bonds	29¾
10,000	do	29¾

Entre 2 et 3 1|2 p. m.

10,000	Premium Bonds	29¼
10,000	do	29¼
5,000	do	29¼
5,000	do	29¼

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 18 Janvier 1879.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui embrassent 8,600 balles à des prix irréguliers, se requérant aucun changement dans nos cotes.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior	7 @ 7¼	
Low ordinary	7½ @ 7¾	7¾
Ordinary	8 @ 8¼	8¼
Strict ordinary	8¼ @ 8½	
Good ordinary	8½ @ 8¾	8¾
Strict good ordinary	8¾ @ 8¾	
Low middling	8¾ @ 9	8⅞
Strict low middling	9 @ 9¼	
Middling	9¼ @ 9½	9⅜
Strict middling	9½ @ 9¾	
Good middling	9⅞ @ 10¼	10
Middling fair	10⅜ @ 11	10⅝

Aujourd'hui à midi le middling était coté: Galveston à 9c.; à Mobile 9; à Savannah 9¼; à Charleston 9¼@9⅜; à Wilmington 9; à Norfolk 9¼ à 9⅜; à Baltimore 9¼, à New York 9 7|16; à Boston 9¾, à Memphis 9; à Augusta 8¾@8⅞, à Philadelphie 9¾; à Cincinnati 9 et à St-Louis 9.

L'Exchange rapporte: Ventes 9,100 balles. Marché ferme.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles.
Stock en main le 1er septembre 1878		4,086
Arrivé pendant les deux derniers jours	7,265	
Précédemment	799,581	806,846
Total		810,932
Exporté aujourd'hui	23,493	
Expédié précéd	450,272	473,765
Stock sur place et à bord		337,167
Stock (même temps l'année dernière)		322,665

Les exportations d'aujourd'hui embrassent 5556 balles pour Liverpool, 8781 pour le Havre, 7139 pour Brême, 278 pour Barcelonne, 547 pour Providence et 1192 pour New York.

Reçu depuis hier 4,747 balles, contre 579 samedi dernier et 6721 l'année dernière.

TABAC—La seule vente rapportée a été de 15 boucauts. Le montant en vente est estimé à 1,075 boucauts. Exporté 132 boucauts pour Brême. Stock en mains depuis notre compte courant 1746 boucauts. Nous continuons de coter comme suit:

Medium lugs 2@2½. Low lugs 2¾. Medium 2¾@3. Good et Fine 3½@3¼. Low leaf 3¾@4½. Medium 5½@6½. Good et Fine 7@8. Selections 9@10.

SUCRE—Reçu ce matin 2516 boucauts. Exporté 601 boucauts et 144 barils. La demande est bonne. Vendu 2400 boucauts.

Nous cotons: Inferior 3@4. Common 4¼@4⅜. Good Common 5@—; Fair 5¼@—; Good fair 5¼. Fully fair 5¾@—; Prime 5¾. Strictly prime 5¾. Choice 6@6¼; Seconds 4¾@6¼; Jaune clarified 6½@7¼; Gray clarified 6¼@7¼; Off white 7¼@7½; Choice white 8@— la livre.

MELASSE.—Reçu ce matin 2823 barils. Exporté 5880. Le marché est dépourvu des qualités supérieures à cause de l'eau basse qui a interrompu la navigation. La demande est modérée. Vendu 2500 barils.

Nous cotons: Commun en fermentation 18c. Fair —. Prime 23@25; Strictly prime 27@28. Choice 30. Cistern bottoms 30@35c. Common pas en fermentation 20@25; fair do. 23@25. Prime do. 26@27c. Strictly prime do. 28@30c. Choice 31c.

FARINE—Reçu ce matin 200 barils. Exporté hier 1774. Le marché a été tranquille aujourd'hui. Vendu 700 barils, dont 25 à $3.50, 200 à $4.12½, 75 à $5 00, 200 à $5,75 et 200 à des conditions particulières.

Nous cotons: Commun $3@$3.25; superfine $3.50@$3.75. single extra $3.75@$4. double extra $4@$4.50; low treble extra $4.50@$4.75. good treble extra $5.75@$5; choix treble extra $5.12½@$5.25. choix extra $5,25@$50, fancy $5.62½@5.75 le baril.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—L'approvisionnement d'épaules [illegible] est bon et se maintient à 3⅛ la livre. Le choix packed est rare. Nous le cotons à 3¾, le clear rib sides à 4@4¼, clear sides à 4½. Au détail, épaules, 3¼c.

BŒUF—L'approvisionnement est faible avec une bonne demande. Le bœuf de l'Ouest se vend à $10@12.50 le baril et 6 75@7 le demi baril, le Fulton market à $9.25 le demi baril.

JAMBONS—Le small size choix sugar cured canvassed est rare et se maintient à 9½c la livre, les autres qualités sont abondantes et calmes. Nous cotons medium average à 7½@8c., large size à 7c. uncanvassed 6.

GRAISSE—Nous cotons: en tierçons, packers, à 6½c la livre; refined à 6½@6⅝, en barillets 7@7½, en baquets à 7¼. Au détail il faut payer un ¼c de plus. La graisse est rare et en demande.

BACON—Les épaules sont calmes et nous les cotons à 2¾c la livre. Le choix clear sides sont rares et valent 4½@4⅝, clear rib sides 4¾. Au détail, épaules 3c. clear rib sides 4½, clear sides 5.

BREAKFAST BACON—Le breakfast bacon est très calme. L'approvisionnement est bon. Nous le cotons à 5@6c. la livre.

PORC—Le mess est rare, la demande est active et les prix ont haussé de 25@37½ le baril. Nous cotons le mess à $8.75@$8.50. Au détail, vieux mess, $9 le baril.

Se vendent au job. Family clear porc à $9 25 le baril, porc à $4.50 le demi baril, pigs feet $1 25 le barillet, $2.25 par firquin, $4.50 le baril, $5 le tierçon, spare ribs $4.50 le baril, $5 le tierçon, side ribs $5.50 le baril, $6 le tierçon, pigs tongues à $4 le piece, ham sausages 4½c la livre.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'Ouest $1.05@$1.10, Bourbon $1.65 à $2.50 le gallon.

MAÏS—Pas d'arrivage, mais l'approvisionnement est bon et la demande est modérée. Vendu 3000 sacs, dont 150 jaune mêlé à 49c. le boisseau, 500 blanc à 48c., et 150 jaune à 50.

MAÏS EN GRENIER.—Exporté hier 17,142 boisseaux. Le marché est dépourvu. Nous cotons 41 a 42c le boisseau.

BLÉ—Nous cotons le Red Winter No 2 sur la levée à $1.04 à $1.06 le boisseau.

AVOINE—L'approvisionnement est faible et le marché est calme. Vendu 450 sacs, dont 150 à 31c le boisseau, 300 do à 32c. Nous cotons le Galena à 31@32, le St Louis à 33.

SON—Le stock est faible et se maintient à 95c., les 100 livres. Vendu 50 sacs à 95c.

FOIN—L'approvisionnement est grand sans aucune demande. Nous cotons: ordinaire $13 à $14.50, prime $15, choix $17 le tonneau.

VOLAILLES—Les poulets de l'Ouest valent $3.75@4, les poulets à $2@2.50, les canards à $3, les oies à $4.50@$5, les dindes à $12@$14 la douzaine.

ŒUFS—Nous cotons les œufs de l'Ouest à 27 à 28c. la douzaine, ceux de la Louisiane à 35c. la douzaine.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'Ouest Russets et Peerless à $1.90@2; Early Rose $2.25@2.10, Peach Blows à $2.15@$2.20 le baril. Les oignons à $2.50, les pommes à $1@$3, les choux à $3.50 la boîte, la choucroute à $7.50 à $10,000 le baril.

CAFÉ—Le marché est calme. Le stock en premières mains est de 1797 sacs. En mains des marchands est de 5000. Les prix ont fléchi d'un ¼c la livre.

Nous cotons pour les cargaisons. Ordinary 11 à 11¼c (or), fair 14¼ à 14¾c, good 15¼ à 15½c, prime 16 à 16½c la livre. Au détail: Ordinary 11¾ à 12c (or), fair 14¾ à 15c, good 15¾@16, prime 16½@16¾c la livre.

RIZ—Reçu ce matin 402 barils.

Nous cotons: Clean No 2 à 3¼@3¾c. Common 5¼@5¾c. Ordinary 5¾@5⅞c. Fair 5⅞@5¾. Good 5¾@6c. Prime 6¼@6½c. Choice 6⅝@6¾c la livre.

CHARBON—La demande est modérée. Nous cotons le Pittsburg en gros à 2@30c le baril à détail à 50c. le baril. Aux bateaux à 45c. la boîte et $5 le boucaut. Aux steamships $4 le tonneau de 2000 livres.

AVIS.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc. J'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au Rev. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY

Marché aux Bestiaux.

Opérations de la semaine.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	674	842	343
Veaux	589	535	167
Cochons	1145	215	1313
Moutons	381	381	—
Vaches à lait	36	50	71

PRIX DES BESTIAUX.

Bœufs de l'Ouest, nourris au maïs, de choix, par lb brute		5 —
do	1re qualité	4 @4½c
do	2e do	3 @3¾c
do	3e do	2 @2½c
Bœufs du Texas, choix, par tête		$ — @$ —
do	1re qualité	$30 @$35
do	2e do	$15 @$25
do	3e do	$10 @$12
Cochons, 1re qualité, par lb brute		2¾@3
do	2e do	2 @ —
do	3e do	— @ —
Moutons, 1re qual., par tête		$ 3 50 @$ 4 00
do	2e do	$ 2 50 @$ 3 00
do	3e do	$ — @$ —
Vaches laitières, 1re qualité par tête		$75 00 @$90 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête		$50 00 @$70 00
Veaux du Texas avec veaux		$ — @$ —
Veaux, 1re qualité par tête		$ 8 00 @$ 9 00
do 2e		$ 6 00 @$ 7 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête		$19 50 @$11 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête		$ 8 00 @$ 9 00

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 18 JANVIER 1879.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (alle) Frankfurt, Klugkist, Brême via la Havane & Southampton
Steamship (ang) Chancellor, Valiant, Liverpool
Steamship Amite, Jewle, Pensacola
Goelette Earl P Mason, Nickerson, Providence
Goelette Bloom, Puttbresse, Mobile
Navire Northampton, Murphy, Havre
Barque (fran) Chili, Chevalier, Havre
Barque (esp) Prosperidad, Mora, Barcelone
Steamship Morgan City, Read, New York
Navire Virginia, Delano, Brême
Goelette Guide, Collins, Key West

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Jamaican, Whider, Liverpool via les Indes Occidentales et les Ports Mexicains
Steamship E B Ward Jr, Pissoni, Ile Roatan

BATEAUX A VAPEUR.

Bertha, Keaton, de Washington
Isabel, O'Pry, du bas du fleuve
Kittie Nye, O'Pry, du bas du fleuve
Emma Irvine, Valette, du bas du fleuve
Natchez, Leathers, de Vicksburg
Era No 10, Hamilton, de Eason Ferry
John W Cannon, Libano, du Bayou Sara
Whisper, Comstock, du Bayou Goula
Belle, Bois, du haut du fleuve
Assumption, Charlet, du Bayou Lafourche
Henry Tête, Ancoin, du Bayou Lafourche

EXPORTATIONS.

BREME VIA LA HAVANE ET SOUTHAMPTON—par steamship Frankfurt—Brême—3030 balles coton, 132 boucts tabac, 560 sacs malt—Havane—1131 sacs malt.

LIVERPOOL—par steamship Chancellor—300 barils huile, 5556 balles coton, 1200 merrains, 227 sacs tourteaux.

PENSACOLE—par steamship Amite—500 sacs maïs, 150 sacs avoine, 150 sacs son, 25 sacs café, 30 barils whisky, 20 balles foin, 235 colis m'dises.

PROVIDENCE—par goelette Earl P Mason—547 balles coton, 1199 barils melasse.

MOBILE BAY—par goelette Bloom—70 tonnes charbon.

HAVRE—par navire Northampton—4019 balles coton, 3600 merrains.

HAVRE—par barque Chili—1762 balles coton, 87 balles mousse, 3 sacs crins, 1 caisse m'dises, 3600 merrains.

BARCELONE—par barque Prosperidad—322 balles coton, 3825 merrains, 52 barils suif, 160 demi barriques suif, 25,800 merrains.

NEW YORK—par steamship Morgan City—1200 balles coton, 1678 boucts sucre, 782 barils melasse, 300 sacs noir animal, 157 balles peaux, 1000 peaux sèches, 312 colis peaux W S, 336 colis laine, 54 colis articles divers.

BREME—par navire Virginia—4109 balles coton.

KEY WEST—par goelette Guide—10 barils farine, 50 sacs maïs, 10 sacs avoine et divers.

IMPORTATIONS.

HAVANE—par steamship Tappahannock—100 boucts sucre, 15,800 cigares.

PROGRESSO—par steamship Andean—100 colis herbe Sisal.

BORDEAUX—par steamship Ariel—11 caisses vin, 5 caisses champagne, 300 caisses sardines, Schmidt & Ziegler.

CAMPECHE—par steamship Francisco Cardenas Poon—2000 régimes bananes, 10000 oranges, 2000 cocos, 75 colis cuirs cloqués.

Arrivages de Produits.

WASHINGTON—par steamer Bertha—424 balles coton, 34 sacs coton en graine, 512 sacs graines coton, 21 boucts sucre, 166 barils sucre, 12 demi barils sucre.

BAS DU FLEUVE—par steamer Isabel—67 boucts sucre, 256 barils melasse, 149 barils riz.

BAS DU FLEUVE—par steamer Kittie Nye—24 boucts sucre, 14 barils melasse.

BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine—30 barils melasse.

VICKSBURG—par steamer Natchez—2851 balles coton, 1951 sacs graines coton, 339 sacs tourteaux.

EASONS FERRY—par steamer Era No 10—618 balles coton, 2725 sacs graines coton.

BAYOU SARA—par steamer J W Cannon—212 balles coton, 70 sacs graines coton, 321 barils melasse, 78 boucts sucre.

BAYOU GOULA—par steamer Whisper—245 boucts sucre, 32 barils sucre, 455 barils melasse.

HAUT DU FLEUVE—par steamer Belle—117 boucts sucre, 39 barils melasse.

BAYOU LAFOURCHE—par steamer Assumption—313 boucts sucre, 83 barils melasse, 29 demi barils melasse.

BAYOU LAFOURCHE—par steamer Hy Tête—87 boucts sucre, 66 barils melasse, 12 demi barils melasse, 172 sacs riz brut.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—711 balles coton, 21 sacs graines coton, 579 boucts sucre, 4 barils sucre, 378 barils melasse, 12 demi barils melasse.

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—83 boucts sucre, 51 barils melasse.

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—1836 balles coton.

CHICAGO, ST-LOUIS & N. ORLEANS R. R.—1789 balles coton.

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship New York, Quick......parti 15 jan
Steamship Lone Star, Forbes......parti 11 jan
Steamship Knickerbocker, Kemble......parti 11 jan
Navire Criterion, Robinson......parti 28 déc
Schooner Lucia B. Ives, ...en chargmt 7 déc

PHILADELPHIE.
Steam tug J Wilson, Phillips......expédié 9 jan

LIVERPOOL.
Steamship Emmore, Hopkins......parti 24 déc
Steamship Texas, Laurenson......parti 11 jan
Steamship Colombo, Young......parti 11 jan
Navire Arcturus, Costello......parti 5 déc
Navire Prince Rupert, Wade......parti 5 jan
Navire Theobald, Waterhouse......parti 9 jan
Barque Jedamenti Dubrovacki, Bradanovic......partie 24 déc
Navire Western Empire, Grosier......parti 24 déc
Navire Southern Rights, Baird......parti 22 déc
Navire Glendinart, Gilrasti......parti 14 déc
Navire Columbia, Hilstedt......parti 18 déc
Navire Poolocar, McIlveny......expédié 22 nov
Barque Ocean, Panlsen......partie 27 oct

SUNDERLAND.
Steamship Effective, Cummings......parti 14 déc

NEWCASTLE.
Steamship Mongolia......parti 18 déc

GREENOCK.
Navire City of Montreal, Wilson......parti 18 nov

BRISTOL.
Navire Shelburne, Murphy......parti 19 nov
Barque Sea, Evans......partie 2 oct

SHIELDS.
Barque Capella......partie 21 nov

DEAL.
Barque Penevian, Hatfield......partie 3 nov

DUBLIN.
Barque Tropic, Kenner......expédiée 24 déc
Barque Tinton, Olsen......partie 3 nov

LONDRES.
Barque Levi G Burgess, Starrett......partie 20 déc
Barque India Neider......partie 23 nov
Barque Almira Robinson, Tarbox......partie 1 nov

GLOUCESTER.
Barque Resort, Svensen......partie 6 nov

LONDONDERRY.
Navire Alert, Johansson......parti 5 nov

ST NAZAIRE.
Barque Cert Adler, Olsen......partie 6 déc

HAVRE.
Navire Prof Mohn, Lampe......parti 15 déc
Navire Moram, Lowell......parti 10 déc
Navire Beautiful Star......parti 14 déc
Navire Guardian, Payne......parti 18 déc
Barque Aphese, Caus......partie 23 nov
Navire Pauline, Sandberg......parti 17 nov

HONFLEUR.
Barque Orinda, Groeds......partie 15 nov

CHERBOURG.
Barque Sylphiden, Hagenan......partie 30 nov

BORDEAUX.
Barque Florida, Klein......partie 4 jan
Barque Plimsoll, Petersen......partie 30 nov
Barque Ste-Geneviève, Demarant......partie 15 déc
Barque Maxda, Le Pallier......partie 30 sep

MARSEILLE.
Barque Conquistador, Lauro......partie 10 déc
Barque Dante, Vidulich......partie 16 nov
Barque Marucca Guida, Guida......partie 16 nov
Barque Peoride, Brasinier......en chargt 24 nov

ROCHEFORT.
Barque Borghild, Amundsen......partie 1 déc
Barque Cerere, Cattarinich......partie 30 nov

GEESTEMÜNDE.
Barque Mercator, Bastad......partie 2 déc

ROUEN.
Barque Alphonse et Marie No 2, Prince......partie 5 jan

CETTE.
Barque Imperatore Francesco Guiseppe 1. Benuda......partie 17 nov
Barque Protector, Weld......partie 17 nov
Barque Karstens Langeard......partie 17 nov

ANDERSON.
Barque Nerea, Lucck......partie 17 nov
Barque Nimrod, Gerdemich......partie 17 nov

BARCELONE.
Barque Alta Gracia, Anrich......partie 17 nov

HAMBOURG.
Navire Tewksbury, Thorpe......parti 12 nov

ANVERS.
Barque W G Putnam, Maiden......partie 15 déc
Barque Balthazar, Tetzlaffen......partie 3 déc
Barque Olive Mount, Smith......partie 12 déc
Navire Riverside, Rick......parti 14 déc

BOMBAY.
Navire Chrysolite, McAllester......parti 29 nov
Navire King C ha, Bass......parti 18 sp

BRÊME.
Barque Smidt, Nobbe......partie 19 déc
Navire Heinrich, Weykmann......parti 7 jan
Navire Ismyr, Bloney......parti 20 déc
Navire Barbarossa, Gordon......parti 20 déc
Barque Betty, Nordenholt......partie 9 déc

GÊNES.
Steamship Fitzroy, Grey......parti 24 déc
Barque Ipes, Cassibaldo......partie 21 déc
Brick Nello Lasgobardo......parti 4 jan
Barque Epoche, Bruno......partie 18 nov
Schr Clara E Rogers, Dayton......partie 28 déc
Barque Bella Avvenire, Beandreis......partie 24 déc

NAPLES.
Barque Ariadne, Biaucos......partie 30 déc

LISBONNE.
Goelette M W Atwood, Newcomb......partie 16 déc
Barque S. H. Crawford, Adams......partie 2 nov

TRIESTE.
Barque Ginsto, Columbia......expédiée 16 déc
Barque Jason, Anderson......partie 2 jan
Barque Yarmouth, Gladulich......partie 15 nov
Navire Kentuckian, Mosley......parti 15 nov
Barque Nestor, Mapurin......partie 15 oct

LYNN.
Barque Rosa d'Italia, Peduta......partie 26 nov

ROTTERDAM.
Steamship F W Harris, Sheldrake......parti 30 déc

TABLE BAY.
Navire Prince Arthur, Chapue......parti 11 nov

MALAGA.
Barque Rosario, Gerula......partie 1 déc
Brick Grazi, Cattarinich......parti 6 déc

GIBRALTAR.
Barque C B Hazeltine, Gilkey......expédiée 6 déc

ST. VINCENT, C. V. I.
Barque Grove, Gustavino......partie 29 nov

HAVANE.
Barque John Ellis, Smith......partie 1 jan

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805....ESTABLISHED IN....1805

Fire premiums	$253,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$356,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	$92,075 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 98	123,998 56
Net earned premiums		$232,460 20
Interest on investments		36,242 08
		$268,702 28
Deduct—		
Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31	162,442 86
Net profit		$106,259 42
Deduct—		
Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of december, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following

ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,032 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,843 23
Real estate	127,266 42
First mortgage notes and pledge notes	170,877 05
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,972 07
Total assets	$665,465 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,075 43
Dividends unclaimed	9,530 99
Loss adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,465 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this fifteenth day of January, 1879.
TH. BURBON,
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON, H. GALLY,
CHS. LAFITTE, W. A. [illegible],
CHR. E. SCHMIDT, ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS, JULES ALBERT,
D. FABRO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.

B[illegible]
DUFO[illegible]
Proprié[illegible]
NOUVE[illegible]
MARDI 21[illegible]

VENTES A L[illegible]

Par Vincent & [illegible] 66.—Linges conf[illegible] pour hommes.

La conversio[illegible]

Le moment [illegible] réglement de [illegible] lourd fardeau [illegible] est certainemen[illegible] l'avons dit, n[illegible] Conseil de vil[illegible] nécessité et d'[illegible] prendre l'initiat[illegible] qu'il propose p[illegible] réel, et c'est [illegible] ver tout d'abor[illegible] pour nous l'[illegible] trouvons aussi [illegible] justice pour la [illegible] anciens, qui, [illegible] prime leur pot [illegible] se plaindre. A[illegible] coup qui s'app[illegible] projeté, car s'il[illegible] un bénéfice ré[illegible] consolidés de [illegible] question sera [illegible] Ces bons n'ont [illegible] d'agiotage; il [illegible] soient pas enco[illegible] miers détenteur[illegible] été payés au pa[illegible] Donc pour cette [illegible] aura une perte [illegible] capital et de 2[illegible] ge, pour simplifi[illegible] équivalant à ce [illegible] capital primitif.

Sous ce rapport [illegible] rement, la loi n[illegible] de 1876, une loi [illegible] créanciers par tr[illegible] se soumettre et q[illegible] ler par des proc[illegible] cru peut-être que [illegible] la Cour Suprême [illegible] firmer le manda[illegible] ville par une cou[illegible] à agir ainsi sans [illegible] teurs de 1852, [illegible] trompé, car au de[illegible] de la Louisiane [illegible] des Etats-Unis q[illegible] sort, et celle la [illegible] gard pour des c[illegible] pectabilité desqu[illegible] radical lui-même [illegible] tout surpris de v[illegible] de droit vis-à-vis d[illegible]

A l'égard des [illegible] l'administration [illegible] même position q[illegible] cédents. Il fau[illegible] bons consolidés [illegible] fère des avocats [illegible] avec des contribuable[illegible] Parmi ces créa[illegible] payé pour $40,[illegible] la Nouvelle Orléa[illegible] contribuable dél[illegible] tous que le mar[illegible] timens beaucoup [illegible] ractère, qui voulu[illegible] cessité malheureu[illegible]

Il nous semble [illegible] échapper. Dans [illegible] conçoit que tout l[illegible] ser des sacrifices, [illegible] ciers ne sauraient [illegible] il ne faut pas qu[illegible] toutes les autres [illegible] pour celles qui ont [illegible] à la reconnaissan[illegible] blic. Suivant le [illegible] version se fera s[illegible] rant. Ne pourra [illegible] proportion moins [illegible] consolidés? Ne p[illegible] dre sur le bled de [illegible] cune autorité pou[illegible] ciers de 1852 a [illegible] duction, mais ces [illegible] ent, si elle réussis[illegible] nance serait à jar[illegible] avantage de la v[illegible] la satisfaction gé[illegible] bons de toutes les [illegible] nnel ne dépasser[illegible] qui laisserait tou[illegible] sidérable pour le [illegible] ques ou ce qui p[illegible] la taxe de ville, [illegible]

Cet arrangemen[illegible] du Conseil, car t[illegible] près d'accord sur [illegible] ral des bons cons[illegible] qu'une clause m[illegible] dans le bill prés[illegible] faires de ville à [illegible] sentants, jusqu'à [illegible] nous venons de di[illegible] te, ne rencontre[illegible] Dès lors tous les [illegible] nés et on n'enten[illegible] l'illégalité de tou[illegible] 1854 et dont le ch[illegible] de quinze million[illegible] contester la valid[illegible] tiennent sont donc [illegible] la très légère dif[illegible] qui serait faite en [illegible] solidés.

On a pris grand [illegible] préambule du bill [illegible] quation était fort en [illegible] périls; qu'il y avai[illegible] dont le résultat éta[illegible] qu'en raison de ces [illegible] tés de ville demand[illegible] le pouvoir de tran[illegible] ciers de la corporat[illegible]

Tout cela est [illegible] met tant de prix à [illegible] tiges et aux contest[illegible] on laissé dans le bil[illegible] nera lieu à un nou[illegible] après l'adoption du [illegible] 2, qui traite spécia[illegible] sion, ne donne auc[illegible] sort des coupons [illegible] consolidés et qu'on [illegible] deux ans et demi, [illegible] comptés à valoir du [illegible] ront-ils perdus pou[illegible] [illegible] ressentent la [illegible] dettes, ont reçu[illegible] mes ou en rembo[illegible] quand ils se trouve[illegible] que le tirage favori[illegible] des consolidés douve[illegible] un intérêt dû, et s'il [illegible] au capital, aucun [illegible] pourquoi ne le dit [illegible] rédacteurs du bill o[illegible] ce sujet, faut-il cro[illegible] de faire supporter à [illegible] ble sacrifice, la ret[illegible] perte de tout int[illegible] et demi?

Malgré tous ces d[illegible] le bill pour la corpo[illegible] éprouvera un grand [illegible] engageons le Conse[illegible] œuvre tout en en d[illegible] tion sur certains poi[illegible] à ne pas tenir comp[illegible] lui ont été faites da[illegible] étaient représentés [illegible] lien plutôt que les [illegible] Un des assistants, [illegible] été rapporté, aurait [illegible] réduire l'intérêt à 3 [illegible] toucher au capital, [illegible] gait pour être partag[illegible]

Très sympa[illegible] quelle entièrem[illegible]